



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Gendarmerie nationale

N° 22533 du 13 avril 2022  
GEND/DPMGN/SDC/BRCE

## Le ministre de l'intérieur,

- VU** le code de la défense, notamment ses articles L.4111-1 à L.4144-1 ;
- VU** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;
- VU** le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;
- VU** le décret n° 2019-14 du 08 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;
- VU** l'arrêté du 20 août 2021 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers de la gendarmerie ;
- VU** l'arrêté du 29 septembre 2021 relatif aux concours de recrutement du corps d'officiers de la gendarmerie ;
- VU** le procès-verbal de délibération du jury en date du 13 avril 2022.

## DÉCIDE

**Art. 1<sup>er</sup>.** À l'issue des épreuves écrites du concours prévu à l'article 6.2 du décret susvisé (OG CAT. A) - session 2022, la candidate dont le nom suit, est déclarée admissible :

Mondet Oriane N° de candidature: 1201440

**Art. 2.** La candidate admissible sera convoquée à l'EONG (Melun) pour passer les épreuves orales entre le 30 mai et le 16 juin 2022 et les épreuves sportives le 17 juin 2022.

Pour le ministre et par délégation,  
le général de corps d'armée Bruno ARVISET  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

**ORIGINAL SIGNÉ**

### **DESTINATAIRES :**

- CSC RG Île-de-France.